

# Revues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **128 (1983)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Allgemeine Schweizerische Militärzeit-  
schrift N° 9, septembre 1983**

On notera, en couverture de cette livraison, une citation originale puisqu'elle émane d'un élève de notre Ecole militaire II/83, le cap B. Müller: «Aussi longtemps qu'une stratégie de dissuasion a pour effet la non-agression, la rentabilité de l'armée est très élevée.» A méditer, notamment par ceux pour qui la rentabilité ne s'exprime qu'en termes d'économie, d'épicerie devrait-on dire.

Se basant sur deux exemples concrets, le rédacteur en chef s'en prend, dans son éditorial, aux responsables de l'Association suisse des journalistes qui, à l'encontre de l'évidence, affirment que la liberté de la presse est menacée chez nous. Pour le divisionnaire Seethaler, il y a confusion entre liberté de presse et abus de celle-ci.

L'interview du mois met en scène le délégué du Conseil fédéral à l'approvisionnement, M. Werner Flachs, qui expose sa tâche, le cadre juridique dans lequel il l'accomplit et les moyens dont il dispose.

Officier de milice et commandant d'une brigade frontière, le brigadier Charles Parisod occupe une fonction dirigeante dans l'économie. C'est à ce titre qu'il évoque notre défense nationale économique dans un article d'où il ressort que notre politique en matière d'approvisionnement joue un rôle décisif dans le domaine de la dissuasion.

Plus loin, le correspondant de l'ASMZ en Europe orientale rapporte quelques informations, parmi lesquelles la mention des effectifs que l'Union soviétique entretient hors de ses frontières. Il n'est peut-être pas inutile de les rappeler ici: 380 000 hommes en République démocratique allemande, 80 000 en Tchécoslovaquie, 65 000 en Hongrie et 40 000 en Pologne. A quoi il ne faut pas omettre d'ajouter plusieurs milliers d'hommes au Vietnam, au Laos, au Cambodge, en Syrie, en Irak, au Yémen, en Algérie, en Angola, en Ethiopie, au Congo, en Lybie, au Mali, en Mauritanie, au Mozambique et à Cuba. Sans compter quelque 100 000 hommes en Afghanistan...

A noter enfin un compte rendu thématique de la presse pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1983. Sont mises en évidence les affaires Novosti et de Rothenthurm.

**Rivista militare della Svizzera Italiana N° 4,  
juillet-août 1983**

La revue tessinoise reprend l'interview récemment publiée par l'ASMZ du commandant de corps Franchini s'exprimant sur le corps d'armée de montagne qu'il commande jusqu'à la fin de cette année.

Nous avons particulièrement noté l'article que le Lt-colonel Alessandro Lepori consacre au «Pacifisme: considérations sur le devoir de l'école». L'auteur défend la thèse selon laquelle l'école est nantie d'un devoir et d'une responsabilité précise en matière d'éducation. Il lui appartient de susciter dans la jeunesse le sentiment de sa responsabilité consciente pour tout ce qui touche aux problèmes de l'Etat. Parmi lesquels se trouve celui de la défense nationale qui n'est pas le moindre. Pour clore sa démonstration, le Lt-colonel Lepori fait appel à Paul VI qui avait déclaré: «La vocation du soldat est, comme chacun sait, par définition une vocation de service. Et le Centurion de l'Evangile est là pour démontrer qu'il n'existe pas d'incompatibilité entre les exigences de la discipline militaire et celles de la foi, entre l'idéal du soldat et celui du croyant; réaliser la synthèse harmonieuse de ce binôme idéal, voilà quel doit être l'ambition du chrétien qui est appelé – par vocation personnelle ou par devoir d'obéissance aux lois – à revêtir l'uniforme et à consacrer une partie de ses énergies à des activités de caractère militaire.»

**Uniformes N° 74, mai-juin 1983**

Si ce numéro de la revue française nous est parvenu, c'est sans doute parce qu'il consacre plusieurs pages au légionnaire

suisse et à son drap vert des années 1855 à 1859.

1855... La peur de voir une guerre se déclarer sur le Rhin et le fait qu'un grand nombre des meilleurs régiments français sont immobilisés en Orient incitent le gouvernement impérial à tenter la création d'une deuxième Légion étrangère. L'Empereur porte son choix sur les Suisses. On les distinguera par leur uniforme en drap vert clair. La 2<sup>e</sup> Légion étrangère sera commandée par le général de brigade Ochsenbein; mais après une année, elle se restreint pour devenir, dès le 16 avril 1856, le 1<sup>er</sup> Régiment étranger. Les Suisses portent le shako, des boutons de cuivre, un pantalon en drap garance et une capote gris de fer bleuté. Les légionnaires sont armés du fusil modèle rayé 1842 T tirant une balle allongée à évidemment triangulaire.

#### **Protection civile N° 9, septembre 1983**

A la suite de l'Assemblée des délégués de l'USPC qui s'est tenue à Lugano, la revue publie un substantiel entretien avec le chef de l'Office cantonal tessinois de la protection civile, M. Pierangelo Ruggieri. Comme nombre de ses collègues, M. Ruggieri bute sur un problème de crédits dont il y a lieu de craindre, malheureusement, qu'il ne soit pas résolu de sitôt...

Dans la rubrique «En pratique», à signaler un article sur l'instructeur professionnel de protection civile et une contribution relative à la mise sur pied. A regretter que ces deux articles n'aient pas fait l'objet d'une traduction, ou au moins d'un résumé, en français et en italien. Il me semble que le rédacteur en chef précédent portait davantage attention à rendre les contributions de nature pratique accessi-

bles à ses compatriotes non germanophones. Une tradition et une habitude que «Protection civile» devrait conserver avec soin.

#### **Military Review N° 8, août 1983**

Nous retiendrons de ce numéro deux articles plus particulièrement. D'abord celui du lt-colonel Verner R. Carlson relatif au Mémoire de Hossbach. Il s'agit d'un procès-verbal d'une séance convoquée par Hitler à la demande de ses généraux et qui se tint à la Chancellerie du Reich le 5 novembre 1937. Le Führer y expose que le gain d'un espace vital supplémentaire est indispensable à la préservation de la communauté raciale germanique et à son extension. Hitler donne connaissance de son appréciation de situation quant aux réactions possibles de ceux qui deviendront les Alliés: il estime qu'il ne faudra pas trop attendre pour attaquer. Dès 1943-45, les circonstances seront, à son avis, moins favorables. On sait qu'en l'espèce, il ne se trompait pas...

Nous avons lu, d'autre part, avec intérêt l'article que le colonel John M. Collins a intitulé: «Comment les stratèges militaires devraient étudier l'histoire». Et c'est non sans surprise que l'on voit citer, portrait à l'appui, le général Jomini...

Et l'auteur d'indiquer une méthode d'étude permettant de retenir l'essentiel des expériences passées. Car, comme le dit Liddell Hart «lorsqu'un chef de l'état-major général impérial écrivait qu'il n'avait jamais eu le temps d'étudier les détails de l'histoire militaire»..., c'est comme si le président du Collège royal des chirurgiens affirmait n'avoir pas eu le temps d'étudier l'anatomie ou de faire la moindre dissection».